

Sécurisation de la PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE en EHPAD (et SSIAD)



Médicament et Personnes Âgées : Rajeunir nos connaissances

Une Formation par

Véronique BERTRAM,

membre de la mission VERGER sur « la politique du médicament en Ehpads » et pharmacien consultant pour les Ehpads.

Programme

- 9h00 - 9h30 Accueil des participants
- 9h30 LE CIRCUIT DU MÉDICAMENT :
Contexte réglementaire, responsabilités, enjeux, bonnes pratiques :
 1. **Prescription** : Liste préférentielle, Renouvellements des prescriptions, Prévenir l'iatrogénie médicamenteuse
 2. **Dispensation** : PUI ou pharmacie de ville ?, Préparation des traitements ou préparation des doses à administrer, Modifications des traitements, Stockage des médicaments
 3. **Distribution et Administration** : Traitements écrasés, Médicaments « si besoin »
 4. **Surveillance Thérapeutique** : EIM (événements indésirables médicamenteux), Pharmacovigilance
 5. **Quels autres médicaments ?** Médicaments morphiniques, Dotation pour besoins urgents et trousse d'urgence
- 12h30 - 14h00 Déjeuner
- 14h30 SSIAD : Sécurité et qualité de la PEC médicamenteuse de la personne âgée à son domicile
 - **Présentation de l'outil de l'ANAP ou comment sécuriser la prise en charge médicamenteuse** : Autoévaluation et cartographie des risques - Comment améliorer la PEC médicamenteuse ?
 - **Présentation des travaux des ARS** : Plan d'action d'amélioration de la PEC médicamenteuse dans les EHPAD en Ile de France, E-learning et différents outils de bonnes pratiques
 - **Echange avec les participants**
- 17h30 Fin de la journée

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner par fax au 01 40 21 07 36 ou par courrier à EHPA Formation, 55 bis, rue de Lyon, 75012 Paris
Renseignements : Céline Gaonach - 01 40 21 72 11 - celine.gaonach@ehpa.fr

Prix : 1 journée - 390 euros Ce prix comprend la formation, le repas et les documents.



Je m'inscris à la formation « Sécurisation de la prise en charge médicamenteuse en EHPAD (et SSIAD) » qui aura lieu

à Paris, le 21 juin 2016 | Hotel Holiday Inn - Paris 12^e
11 Rue de Lyon,

J'adresse un chèque (ou un mandat administratif) d'un montant de 390 € à l'ordre de EHPA Formation, qui m'adressera la confirmation d'inscription. La facture correspondante (valant convention de formation) me sera envoyée après service rendu.

Public visé : Médecins coordonnateurs - Infirmières coordinatrices - **Objectif de la formation** : s'approprier les références et les pistes de réflexion sur le circuit du médicament en Ehpads et Ssiads - **Modalités de suivi, d'exécution et d'évaluation** : Questionnaire sur l'évaluation de la journée complété par les participants - Socle documentaire remis aux participants - **Méthodes pédagogiques** : Débats - Exposés - Analyses de cas - Questions/réponses avec les participants. Formation d'1 journée - 7h00 - Conditions d'annulation sur demande - enregistrée sous le numéro 11 75 464 24 75, auprès du préfet d'I'df. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. À noter : la session sera annulée avant la date prévue si le nombre de personnes inscrites est inférieur à 15.

Mme M.

Fonction :

E-mail : Tél :

Adresse de facturation Public Privé

Nom de l'établissement :

Adresse :

E-mail : Tél :